

Les conséquences de la loi

« AirBnB »

Réalisé par **maslow.immo**

Appartement type

€ Valeur du bien :
120 000 €
(Dont 5 000 € de meubles)

↔ Surface :
↔ **studio 27m²**

📍 Localisation :
Villeurbanne (69)



Depuis 2024

Avant 2024

Location touristique classée type AirBnB

Loyer de 64€/nuit
Taux d'occupation de 66%

Location touristique classée type AirBnB

Loyer de 64€/nuit
Taux d'occupation de 66%

Location meublée à l'année et résidence services
(étudiants, séniors...)

Revenus bruts annuels (loyers)

15 232 €

15 232 €

Abattement forfaitaire du régime Micro-BIC

Abattement forfaitaire de
50%



soit **7 616 €**
de charges déduites

Abattement forfaitaire de
71%



soit **10 815 €**
de charges déduites

Résultat imposable

7 616 €

4 417 €

TOTAL impôts*

3 595 €

2 085 €

x 1,7

Pas de changement sur la fiscalité

*Calculs effectués pour un contribuable dont la Tranche Marginale d'Imposition (TMI) est de 30%.

Source de calcul des tarifs / nuit AirBnB et du taux d'occupation : AirDNA Prix par nuit sur AirBNB.

Les revenus locatifs en meublé classique sont calculés dans le respect du plafonnement des loyers de la commune de Villeurbanne (69).